

Convention de partenariat

Objet de la convention : « Projet d'éco-pâturage..... »

Entre :

- Partenaire 1 :

- Nom de la structure :
- Adresse :
- Représenté(e) par :

Logo du partenaire 1

- Partenaire 2 :

- Nom de la structure :
- Adresse :
- Représenté(e) par :

Logo du partenaire 2

- Partenaire 3 :

- Nom de la structure :
- Adresse :
- Représenté(e) par :

Logo du partenaire 3

LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Le partenariat avec les différents acteurs est lié par une convention d'entretien /conditions de mise à disposition de surfaces enherbées / d'un espace naturel pour le pâturage d'animaux. Ce document doit être co-signé avec tous les acteurs présents après un état des lieux du site (dans le meilleur des cas : le propriétaire, l'éleveur, le financeur, le ou les opérateurs de suivi). Il permet de mentionner la gratuité du site et l'intérêt général de l'action de pastoralisme. Ces éléments doivent apparaître et être mis en avant dans la convention permettant la différenciation avec un contrat dit « agricole » (bail). Il est mentionné que l'éleveur répond à un cahier des charges strict rédigé par le propriétaire/gestionnaire/opérateur du site. Cette convention désigne les éléments indispensables pour une co-gestion d'entretien (ou de restauration) du site.

LES ARTICLES

1) Un préambule présentant les différents organismes

- *Présentation de chaque organisme signant la convention.*
- *Mise en avant de chaque structure et des missions faisant références au projet d'éco-pâturage.*
- *Si utilisation des races locales des Hauts-de-France, une présentation succincte de la race est faite (historique, effectif, répartition, association de race).*

2) L'objet de la convention précisant les objectifs de chaque partie

- *Description du sujet de la convention. Description du lieu et du site.*
- *Association et mise en commun des objectifs des organismes.*
- *Description du type de convention (convention et non bail rural) + rémunération/participation financière (mise à disposition gracieuse ou mise en place d'une indemnisation de l'éleveur selon cas de la parcelle).*

3) Les conditions de pâturage

- *Surface du site (plan cadastrale)*
- *Parcellaire (description globale du site et de son environnement)*
- *Date de pâturage (saisonnalité, date entrée et de sortie des animaux)*
- *Chargement (UGB/ha, nombre d'animaux, type d'animaux)*
- *Mise en avant des potentiels ajustements selon les périodes*

4) Les engagements et responsabilités de chaque partie (techniques, agronomiques, logistiques)

- *Eleveur : propriété du cheptel, respect des objectifs de gestion calendrier de pâturage, charge de pâturage, descriptif du troupeau), surveillance des animaux, entretien de la parcelle (aménagement, réparations), gestion de la parcelle (apports, coupes), suivi des animaux (prophylaxie, vermifugation), suivi sanitaire (vétérinaire), assurance, responsabilité, application du règlement du gestionnaire*
- *Propriétaire : définition du pâturage (charge, système de pâturage), implantation des clôtures, équipements et accès à la parcelle (point d'eau, accès), réalisation et entretien des clôtures et des arbres, autorisation d'accès au parcellaire pour éleveur, fourniture des contacts nécessaires.*
- *Organisme de suivi (si intervention) : description des rôles de l'organisme sur le site*
- *Gestionnaire (le propriétaire est gestionnaire ou quand le propriétaire a un gestionnaire « autre » du site) : modalités de gestion du site (plan de gestion par exemple), enjeux écologiques du site*

5) Le suivi de la mise en œuvre de la convention (réunion annuelle...)

- *Réunion permettant de faire un bilan annuel sur la saison de pâturage et anticiper la préparation de la saison suivante*
- *Prévoir des modalités techniques de suivi (selon les situations et les races utilisées)*
- *Demander des engagements au propriétaire et à l'éleveur sur des retours formalisés de l'année de pâturage (démarche d'amélioration et de dialogue collectif)*

6) Valorisation et communication

- *Mention du partenariat dans les communications ou informations valorisant l'opération.*
- *Mise à disposition des éléments iconographiques nécessaires à la valorisation du projet.*
- *Modalités de valorisation selon le type de manifestation et sur la signalétique d'information sur place*

7) La durée de la convention

- *Période de convention et reconductibilité de cette dernière*

8) Les conditions de modification et de résiliation de la convention

- *Avenants (modifications)*
- *Conditions si non-respect des engagements (arrêter par un constat formel et partagé entre les signataires)*
- *Résiliation*

9) Le règlement des litiges

- *Litiges ou constatations au sujet de l'exécution et de l'interprétation de la convention n'ayant pu trouver de conciliation à l'amiable seront du ressort du Tribunal territorialement compétent*
- *Un original à chaque signataire - Date, lieu et signatures de tous les partenaires.*

Fait à le

*Représentant et signature
du partenaire 1*

*Représentant et signature
du partenaire 2*

*Représentant et signature
du partenaire 3*